



Premier ministre  
LE HAUT COMMISSAIRE A LA JEUNESSE  
Ministère de la Santé et des Sports  
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

*Saint-Denis, le 13 juillet 2009*

**INSTRUCTIONS**  
**AUX ORGANISATEURS ET DIRECTEURS D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**  
**RELATIVES AU RISQUE DE PANDEMIE « GRIPPE A (H1N1) »**

Le contexte actuel exige que vous mettiez en œuvre les mesures d'anticipation, de prévention et de détection des symptômes grippaux relatifs à la grippe A (H1N1), à savoir : Fièvre supérieure ou égale à 38,5° + toux ou difficultés respiratoires, courbatures, maux de tête, grande fatigue.

Vous veillerez donc à rappeler aux parents, la nécessité de ne pas laisser partir en accueil collectif un enfant porteur de ces symptômes et vous attacherez une importance particulière à l'application des mesures suivantes :

En cas de survenue de symptômes grippaux **chez les enfants ou le personnel**, les responsables devront :

- **contacter le médecin de référence ou le 15** pour organiser la prise en charge sanitaire adaptée des personnes malades en lien avec les professionnels de santé et les services de la **DRASS (02 62 93 94 15)**,
- **signaler sans délai les cas à la Direction de la Jeunesse et des Sports (02 62 20 96 40).**

Par ailleurs, dans l'attente de leur prise en charge médicale, les enfants et/ou les personnes malades **devront être éloignés des activités collectives et placés dans un lieu à l'écart (mesures d'isolement)**, tout en veillant à la mise en place des mesures d'hygiène adéquates.

En outre, Il est demandé au directeur de l'accueil collectif de mineurs **d'informer les parents ou représentants légaux des jeunes présentant des symptômes grippaux ainsi que l'ensemble de la collectivité éducative (personnel, enfants, ....) et d'arrêter un plan de continuité des activités.** Ce plan prévoira les mesures de protection et les conduites à tenir pour assurer la protection des mineurs et du personnel selon les recommandations de la fiche ci-jointe.

Quelque soit le type d'accueil (avec ou sans hébergement), en votre qualité de directeur, je vous engage à veiller à **l'approvisionnement en quantité suffisante de mouchoirs et de serviettes jetables, de solution hydro-alcoolique pour le lavage des mains, ainsi que des sacs poubelle.**

Pour les séjours de vacances avec hébergement, les responsables devront, si cas suspectés ou avérés, établir une liste de personnels qualifiés susceptibles de suppléer les animateurs malades afin que le taux d'encadrement réglementaire soit respecté.

S'agissant de la fermeture des accueils, **les responsables des centres devront solliciter impérativement les autorités préfectorales, en l'occurrence la DJS et la DRASS**, seules compétentes sur la position à adopter. L'organisateur veillera donc, en collaboration avec les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports aux conditions de rapatriement des mineurs dans leurs familles respectives ou aux conditions de leur hospitalisation.

Dans tous les cas, je recommande à chacun prudence et vigilance et l'invite à consulter le site internet de référence ci-après :

[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

Il vous appartient également d'enrichir votre démarche éducative et de santé publique en sensibilisant les mineurs, leurs parents et le personnel sur les règles d'hygiène essentielles permettant de limiter les risques de pandémie relatifs à la « grippe A (H1N1) ».

Aussi, je recommande de suivre rigoureusement les mesures d'anticipation et de prévention concernant ce problème de santé publique et invite à mettre en oeuvre sans délai les cinq mesures de prévention décrites au premier paragraphe de la fiche jointe.

Enfin, je vous demande de me tenir informé des difficultés que vous rencontrerez dans la stricte application de ces consignes.

Ci-après, les coordonnées des personnes à contacter à la Direction de la Jeunesse et des Sports, en cas de suspicion de « grippe A (H1N1) » à l'occasion du ou des séjours que vous organisez :

Régis BERTOGLI	Directeur de la Jeunesse et des Sports	0262 20 96 96 0692 88 13 09
Marie-Claude GALLAND	Médecin conseiller /JS	0262 20 96 53
Jean-Paul RUSSEIL	Inspecteur /JS	0262 20 96 98 0692 00 64 09
Véronique HOURCADE	Inspectrice /JS	0262 20 96 97 0692 88 15 61
Jean-Louis LEBON	Conseiller /JS	0262 20 96 63

Régis BERTOGLI



Premier ministre  
LE HAUT COMMISSAIRE A LA JEUNESSE  
Ministère de la Santé et des Sports  
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

*Saint-Denis, le 13 juillet 2009*

## **GRIPPE A H1N1**

### **MESURES DE PRÉVENTION ET DE DÉTECTION DES SYNDROMES GRIPPAUX**

#### **GUIDE PRATIQUE DE LA VIE QUOTIDIENNE**

---

#### **PRÉVENTION : Des gestes simples pour éviter la propagation du virus**

- ▶ **Se Moucher** avec des mouchoirs en papier et **les jeter dans une poubelle**
- ▶ **Tousser et éternuer dans un mouchoir** ; si ce n'est pas possible, utiliser sa manche, ou ses mains s'il est possible de les laver ensuite.
- ▶ **Se laver les mains régulièrement**, (avant les repas, après avoir touché une personne contaminée ou son environnement, après avoir toussé ou éternué) avec du savon pendant 30 secondes ou un gel hydro-alcoolique.
- ▶ **Eviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche**. Les germes se propagent de cette manière.
- ▶ **Nettoyer les surfaces partagées avec d'autres** (poignées de porte, chasses d'eau, téléphone, télécommande, jeux, jouets etc.) avec un produit ménager

#### **DÉTECTION et CONDUITE à TENIR**

En cas de fièvre (>38,5°) + courbatures, maux de tête, fatigue intense, toux, difficultés respiratoires :

- ▶ Demander aux parents de **ne pas envoyer les enfants** ayant ces symptômes
- ▶ **Isoler l' (les) enfant (s) ou adulte(s)** ayant ces symptômes
- ▶ **Appeler un médecin généraliste** ( ou le centre 15 ) pour diagnostic et traitement

- ▶ **Inform**er les **parents** ou les responsables légaux de l'enfant concerné, ainsi que le personnel encadrant.
- ▶ **Inform**er impérativement la **Direction de la Jeunesse et des Sports** qui prendra les mesures conservatoires nécessaires
- ▶ Une communication sur la situation sera faite ensuite aux autres parents.

## DÉCONTAMINATION

Le virus de la Grippe peut survivre sur des surfaces de l'environnement **2 à 8 heures après avoir été déposé sur la surface.**

Pour empêcher la propagation du virus de la grippe, il est important de garder les surfaces (tables de chevet, surfaces de salle de bain, de la cuisine et les jouets des enfants) propres en les frottant avec un détergent habituel.

- ▶ **Coordonnées des personnes à contacter à la Direction de la Jeunesse et des Sports**, en cas de suspicion de « grippe A(H1N1) » à l'occasion du ou des séjours que vous organisez:

Régis BERTOGLI	Directeur de la Jeunesse et des Sports	0262 20 96 96 0692 88 13 09
Marie-Claude GALLAND	Médecin conseiller /JS	0262 20 96 53
Jean-Paul RUSSEIL	Inspecteur /JS	0262 20 96 98 0692 00 64 09
Véronique HOURCADE	Inspectrice /JS	0262 20 96 97 0692 88 15 61
Jean-Louis LEBON	Conseiller /JS	0262 20 96 63

### POUR VOUS RENSEIGNER :

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>

<http://www.sante-sports.gouv.fr/>

<http://www.inpes.sante.fr/>

<http://www.invs.sante.fr/>